COPIE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le vingt deux juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – M. GRONDIN Jules – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& & &
& &
&

AFFAIRE N° 1 / Adoption des Comptes Administratifs du Maire pour l'exercice 2006

- **Compte principal**
- **Compte annexe de l'eau potable**
- **Compte annexe de l'assainissement**
- **Compte annexe de la régie funéraire**

…/…

Mairie des Avirons

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à élire un président de séance pour le débat sur les comptes administratifs.

Les Comptes Administratifs de l'année 2006 se présentent comme suit :

I – COMPTE PRINCIPAL DE LA VILLE

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	9 388 429.11	8 300 914.22	--
Recettes	9 388 429.11	9 666 571.25	
Résultat de clôture		1 365 657.03	--
INVESTISSEMENT			
Dépenses	5 692 034.25	3 139 685.75	1 674 752.00
Recettes	5 692 034.25	4 111 890.20	885 000.00
Résultat de clôture		972 204.45	- 789 752.00
Résultat global		2 337 861.48	- 789 752.00

Résultat net : + 1 548 109.48

Mairie des Avirons

…/…

II – COMPTE ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	648 629.71	171 487.22	
Recettes	648 629.71	730 952.12	
Résultat de clôture		559 464.90	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	2 579 644.89	581 315.19	1 562 220.00
Recettes	2 579 644.89	1 016 975.09	996 728.00
Résultat de clôture		435 659.90	- 565 492.00
Résultat global		995 124.80	- 565 492.00

Résultat net de : + 429 632.80

Mairie des Avirons

…/…

III – COMPTE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	153 918.18	126 865.34	
Recettes	153 918.18	159 170.05	
Résultat de clôture		32 304.71	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	138 360.42	57 134.11	31 531.00
Recettes	138 360.42	138 359.09	--
Résultat de clôture		81 224.98	- 31 531.00
Résultat global		113 529.69	- 31 531.00

Résultat net de : 81 998.69

Mairie des Avirons

…/…

IV – COMPTE ANNEXE DE LA RÉGIE FUNÉRAIRE

Section unique de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	3 808.12	2 684.08	
Recettes	3 808.12	3 480.12	

Résultat de : + 796.04

Mairie des Avirons

Après présentation, explications et discussions sur les comptes, le Maire se retire de la salle pour permettre au conseil de délibérer.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MONDON René, président de séance, après examen des comptes, délibère et à l'unanimité :

- adopte les comptes administratifs du Maire pour l'exercice 2006 –compte principal et comptes annexes de l'eau, de l'assainissement et du service funéraire- tels que résumés en annexe

- constate pour l'ensemble des comptes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

Compte principal :
Section de fonctionnement : - Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

Section d'investissement : - Recettes : 885 000.00
- Dépenses : 1 674 752.00

Compte annexe de l'eau :
Section d'investissement : - Recettes : 996 728.00
- Dépenses : 1 562 220.00

Compte annexe de l'assainissement :
Section d'investissement : - Recettes : Néant
- Dépenses : 31 531.00

Compte annexe du service funéraire :
Section unique de fonctionnement : Néant

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs des comptes tels qu'annexés et déclare toutes les opérations de l'exercice 2006 définitivement closes.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Comptes de gestion de l'exercice 2006
- Compte principal
- Compte annexe du service de l'eau potable
- Compte annexe de l'assainissement
- Compte annexe de la régie funéraire

…/…

Mairie des Avirons

Le conseil est invité à se prononcer sur les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier de SAINT LOUIS pour l'exercice 2006.

Les comptes de gestion présentés, tant pour le compte principal que pour les comptes annexes de l'eau, de l'assainissement et du service funéraire, donnent les résultats identiques à ceux des comptes administratifs du Maire.

Les résultats étant en tous points conformes, il est proposé au conseil de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice 2006.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Principal, accompagnés des états de développement de compte de tiers ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à réaliser et l'état des reste à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2006,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes administratifs du Maire et de gestion de Monsieur le Trésorier Principal sont en concordance,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2006,

2) Statuant sur le budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité :

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2006 par Monsieur le Trésorier Principal de SAINT LOUIS n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,

- donne quitus à Monsieur le Trésorier de SAINT LOUIS pour sa gestion 2006 des comptes communaux.

& &
&

…/…

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 3 / Budget principal
- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2006 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : 1 365 657.03

- en section d'investissement : un excédent de clôture de : 972 204.45

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de clôture de 182 452.45.

Compte tenu du solde global positif après balance des restes à réaliser, il est proposé au conseil de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation, soit **1 365 657.03 €** en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation 2006 du budget principal, soit **1 365 657.03 €,** en section de fonctionnement, à la ligne 002.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Budget eau potable
- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2006 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : 559 464.90

- en section d'investissement : un excédent de clôture de : 435 659.90

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de 129 832.10.

L'instruction M49 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au conseil l'affectation suivante :

=> **129 832.10** à porter lors du vote du BS à la section d'investissement –Article 1068 – Excédent capitalisé.

=> **429 632.80** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 –Excédent reporté-.

…/…

Mairie des Avirons

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2006 du budget de l'eau potable tel qu'arrêté ci-dessus.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Budget annexe de l'assainissement
- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2006 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : 32 304.71

- en section d'investissement : un excédent de clôture de : 81 224.98

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de clôture de 49 693.98.

Compte tenu du solde global positif après balance des restes à réaliser, il est proposé au conseil de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation, soit 32 304.71 € en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation 2006 du budget de l'assainissement, soit **32 304.71 €** en section de fonctionnement, à la ligne 002.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Eau potable
- Présentation du rapport

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel afférent au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2006.

RAPPORT ANNUEL 2006

- Nature du service : exploitation par affermage
- Contrat approuvé le 19/12/97 par délibération n° 1
- Durée du contrat : 12 ans à compter du 01/01/98
- Société fermière : la CISE
- Nombre d'habitants : 7 315 (RGP 1999)

…/…

Mairie des Avirons

I – Indicateurs techniques

Ressources totales :

	2002	2003	2004	2005	2006
M3 produits	1 152 912	1 160 499	1 163 360	1 200 616	1 217 796
Evolution	+ 1.42 %	+ 0.66 %	+ 0.24 %	+ 3.20 %	+ 1.43 %

Détail des ressources

Ressources totales en m3 pour 2006		
Point de prélèvement	**Nature des ressources utilisées**	**Volume m3/an**
Cadet – Dussac – Fourcade	Eau de surface	153 647
Brûlé	Eau souterraine	290 518
Bananes	Eau de surface	90 498
Ruisseau	Eau de surface	260 613
La Moque et Lucas	Eau de surface	40 390
Bras Sec	Eau de surface	47 037
Azéma	Eau de surface	4 513
Sous total Ressources propres		887 216
Volume importé du Bras de Cilaos – Eau de surface		330 580
TOTAL RESSOURCES (Production + importation)		**1 217 796**

Mairie des Avirons

Volumes

	2005	2006	Variation
Volume produit	877 186	887 216	+ 1.14 %
Volume importé	323 430	330 580	+ 2.21 %
Volume exporté vers St-Leu	20 210	17 414	- 13.83 %
Volume mis en distribution	1 180 406	1 200 382	+ 1.69 %

Consommation détaillée et nombre d'abonnés

	2002	2003	2004	2005	2006
M3 facturés clients	691 832	704 949	736 931	762 957	772 055
Volumes estimés	56 838	56 838	30 000	30 000	30 000
Total M3 consommés	748 670	761 787	766 931	792 957	802 055
Evolution %	1.44	1.75	+ 0.66	+ 4.09	1.15
Nombre de clients	3 034	3 203	3 320	3 521	3 750
Evolution %	7.17	5.57	+ 3.65	+ 6.05	+ 6.50
M3 consommés/client/an	247	237	222	217	206

Mairie des Avirons

Nombre de branchements communaux : 39

Rendement du réseau

Le rendement du réseau est de 67 % en 2006 contre 65 % en 2005.

La longueur du réseau est de 76 436 ml dont :

- acier 17 957 ml
- fonte : 38 264 ml
- PVC : 15 907 ml
- polyéthylène : 4 308 ml

Données relatives à la qualité de l'eau

Le contrôle de la qualité de l'eau s'opère de deux façons : l'auto-contrôle par la société fermière et le contrôle par la DRASS.

1) L'auto-contrôle est assuré directement par les fontainiers qui disposent de trousses d'analyses permettant de mesurer le chlore libre, le chlore total et la turbidité en tout point du réseau soit chez le particulier, soit à la sortie des réservoirs.

…/…

1 662 contrôles de ce type ont été réalisés en 2006.

Cet auto-contrôle permet de vérifier le taux de désinfectant à la fois sur les sites de traitement ainsi que sur le réseau.

2) Le contrôle par la DDAS

Sur la base du décret n° 2001-1220 du 20/12/2001 entré en vigueur le 25/12/03, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales assure des analyses bactériologiques à partir de prélèvements ponctuels et selon la fréquence prévue par le décret.

Dans les cas des résultats non-conformes sur les eaux de production ou de distribution chez les particuliers, la société fermière, avisée immédiatement, intervient très rapidement pour rétablir les dosages ou prendre les dispositions nécessaires à une restriction voire une interruption de la distribution.

55 analyses bactériologiques et 64 analyses physico-chimiques ont été réalisées en 2006.

Les résultats des analyses montrent :
- un taux de conformité bactériologique de 98 %
- un taux de conformité globale, tous paramètres confondus, de 80 %.

II – <u>Les indicateurs financiers</u>

a) <u>Le prix de l'eau</u>

- <u>Modalités de la tarification en 2006</u>

La tarification comprend la part fermière et la part communale. La part fermière se subdivise en deux parties :

- une part fixe
- une part proportionnelle au volume réellement consommé.

La tarification est effectuée par tranche soit :

. de 0 à 90 m3
. au-delà de 90 m3
Partie fixe trimestrielle

Les volumes consommés sont constatés trimestriellement et il est procédé à 04 facturations par an avec 02 relevés des compteurs.

- <u>Modalités d'évolution et de révision de cette tarification</u> :

…/…

Mairie des Avirons

. Part communale :

Le montant de la surtaxe peut être révisé annuellement par délibération du conseil municipal. Son montant est de 0.4650 €. Au titre de l'année 2006, les recettes totales de surtaxes émises s'élèvent à 358 kilos euros.

. Part fermière :

Les prix fixés par le délégataire font l'objet d'une révision deux fois par an :

- début du 1er trimestre
- début du 2nd trimestre

La formule de révision est précisée à l'article 33 du cahier des charges approuvé le 19/12/97 et modifié par avenant en date du 07/08/98.

La recette annuelle facturée par le délégataire est de 537 kilos euros.

a) Eléments relatifs au prix de l'eau :

Part délégataire

Tranches trimestrielles	Prix H.T.
90 m3	0.3557 €/m3
Au-delà de 90 m3	0.6930 €/m3
Partie fixe trimestrielle	10.98 €

Part communale

Par m3 consommé	0.4650 €/m3

L'ensemble de ces éléments est soumis au taux de TVA de 2.10 %.

(voir présentation d'une facture type de 60 m3 et de 180 m3) (Annexe)

b) Travaux :

- Réalisés en 2006 : 292 728.98 €
- Restes à réaliser 2006 : 1 562 220.00 €

Les travaux réalisés en 2006 par la Commune ont notamment porté sur :

- le paiement d'une partie des **études** pour la mise à niveau générale du réseau
- le paiement d'une partie des **travaux** relatifs à la mise à niveau générale du réseau
- le paiement des travaux d'AEP sur le Sentier Dédé AARON.

…/…

Mairie des Avirons

Pour l'exercice 2007, il est prévu de consacrer des crédits à la poursuite de réalisation des travaux pour :

- la mise à niveau générale du réseau,
- le renforcement des dispositifs de surveillance du réseau
- l'optimisation du fonctionnement du réseau
- des travaux divers.

c) Tableau d'évolution de la dette au 1er janvier 2007 **(voir annexe)**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel du service de l'eau potable.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 7 / Assainissement des eaux usées
- Présentation du rapport

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du conseil municipal les indicateurs techniques et financiers relatifs au service de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2006.

Le service d'assainissement des eaux usées n'étant pas délégué, le rapport présenté ne contient que des informations sommaires.

RAPPORT ANNUEL 2006

- Service : Contrat d'assistance technique pour l'entretien du réseau et des postes de relèvement
- Prestataire : CISE

La facturation de la surtaxe fixée à 0.0762 € le m3 par délibération en date du 19 décembre 1997 est assurée gratuitement par la CISE conformément au contrat d'affermage de l'eau potable.

I – Indicateurs techniques

Les caractéristiques du réseau existant sont :

. Linéaire du réseau au 31/12/2006 : 11 644 ml

. Zones actuellement desservies :

Secteur du lycée, zone de l'ex-ferme, RD 11, Chemin de la Cheminée, Rue du Stade, Allée du Cimetière, Chemin Pavé, Lotissement Les Bananes, les Favriers et les Terrasses du Ruisseau, le complexe sportif, Lotissement Bassin Bleu, le Ruisseau Bois de Nèfles (zone de la ZAC-RHI), le Chemin Kerbel et le Sentier des Orangers.

. 02 postes de refoulement

. Rejet à la station de Saint Leu

. Nombre de boîtes de branchement réalisées : 652

. Nombre de raccordés au 31/12/2005 : 652

. Volume rejeté au 31/12/2005 : 133 191 m3

Evolution

1) Nombre de clients

…/…

Mairie des Avirons

Année	Nombre
2002	278
2003	385
2004	421
2005	451
2006	652

2) Volume rejeté

Année	M3
2002	73 876
2003	77 323
2004	114 173
2005	128 140
2006	133 191

II – Les indicateurs financiers

a) La tarification :

- Modalités :facturation trimestrielle, soit 4 factures par an
- Révision : surtaxe communale suivant délibération du conseil municipal

La tarification ne comprend que la part communale. Les recettes émises au titre de l'année 2006 s'élèvent à la somme de 10 424.55 €.

La facturation selon une consommation de référence de 60 m3/trimestre se présente comme suit :

Surtaxe 60 x 0.0762 = 4.57 €
TVA 2.10 % = 0.096 €

Total TTC = 4.666 €

b) Les autres indicateurs financiers :

- Tableau d'évolution de la dette **(voir état joint)**

III – Travaux

- Réalisés 2006 : 0 €
- Restes à réaliser 2006 : 31 531 €

…/…

Mairie des Avirons

En 2006, aucune opération n’a été réalisée faute de financement.

En 2007, la Commune attend l’obtention des financements européens pour engager les travaux prévus sur le Ruisseau –Amont RD 11.

Le conseil municipal prend acte du rapport relatif au service de l’assainissement des eaux usées pour l’année 2006.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 8 / Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2006

Conformément à l'article 11 de la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, le conseil municipal est invité à débattre du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2006. **(cf. tableau annexé)** Il est rappelé au conseil que ce bilan ne donne pas lieu à un vote.

Le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2006.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 9 / Formation des élus locaux
- Débat annuel

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002, en son article 73-1, prévoit que les actions de formation des élus financées par la Commune font l'objet d'un tableau annexé au compte administratif.

Ce tableau donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Pour mémoire, il est rappelé que :

• l'article L.2123-12 du CGCT pose le principe du droit à la formation.

• l'article L.2123-14 du CGCT limite le montant de la dépense totale de formation à un maximum de 20 % des indemnités de fonction allouées aux élus.

Au compte 2006, l'inscription prévisionnelle budgétaire était de 6 100 euros.

Durant l'année 2006, les actions de formation prises en charge par la Commune sont :

Elu bénéficiaire	Intitulé de la formation	Montant de la dépense
M. LESQUELIN Jean Hugues	« Salon du Sport, du Loisir, du Tourisme et des Territoires » à Grenoble	2 449.95 €

A toutes fins utiles, le Maire rappelle que les dispositions des articles sus-visés du CGCT ne sont pas applicables aux voyages d'études.

Le conseil municipal est invité à débattre.

Le conseil municipal, après discussions, prend acte des actions de formation des élus, financées par la Commune au cours de l'année 2006.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Mise à niveau du réseau AEP – Lot n° 1
- Avenant n° 1 au marché de l'entreprise SCH

Le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 29 septembre 2006, le conseil municipal a confié à l'entreprise **SCH** les travaux de **mise à niveau du réseau d'eau potable** pour un montant de **1 378 707.66 € TTC.**

…/…

Mairie des Avirons

Lors de l'exécution du marché, des adaptations ont été demandées et des compléments de prestations ont dû être pris en compte.

Pour faire suite à la demande de la CISE, les travaux supplémentaires suivants ont dû être réalisés :

• la reprise d'une vanne et la mise en place d'un regard sur la Route des Merles
• la mise en place de 3 raccordements en Ø150/60 et 1 en Ø 150/50 au Chemin Maurer
• la dépose et la repose d'un ancien réseau existant sur la Route des Merles
• l'agrandissement des regards sur réducteur de pression sur route départementale par la mise en place de tampon de fermeture en fonte
• le prolongement du réseau sur la Rue Francis Rivière pour un raccordement dans un regard existant.

D'autres travaux supplémentaires ont dû être réalisés pour répondre à des difficultés techniques rencontrées :

• le prolongement de la canalisation Ø 63 mm sur le Chemin Parc à Moutons

• le raccordement d'une canalisation Ø 50 mm projetée avec extension en Ø 63 mm – section Route des Merles vers mairie annexe du Tévelave

• remplacement d'une canalisation Ø 100 mm par une canalisation Ø 150 mm sur la RD 16 au Tévelave

• raccordement d'une canalisation Ø 50 mm existante sur une canalisation Ø 150 mm projetée avec extension Ø 63 mm – section Route des Merles devant le terrain de football du Tévelave

• raccordement d'une canalisation Ø 80 mm existante sur une canalisation Ø 150 mm projetée – section Route des Merles du Tévelave

• mise en place d'une vanne supplémentaire sur canalisation Ø 150 mm projetée, sur la RD 16 Tévelave.

La balance entre les plus ou moins values fait apparaître des travaux supplémentaires pour un montant HT de 49 050.95 € soit **53 220.28 € TTC.**

L'intégration de l'avenant n° 1 porte le marché à une somme de **1 378 707.66 € TTC** à **1 431 927.93 € TTC.** Le taux d'augmentation global du marché initial est de **3.86 %.**

Pour prendre en compte les modifications sus-visées du marché, l'entreprise sollicite un délai supplémentaire **d'un mois ½.**

Le conseil est invité à :

…/…

Mairie des Avirons

=> approuver **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **SCH**

=> le cas échéant, à autoriser le Maire, et en son absence, le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

=> approuve **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **SCH** pour un montant de **53 220.28 € TTC** et une prolongation des délais d'un mois et demi**.**

=> autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Restructuration et extension de l'école
- Avenant n°1 au marché de l'entreprise SGBTP

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux relatifs au lot n°1 de l'opération restructuration et extension de l'école ont été confiés à **l'entreprise SGBTP** pour un montant de **961 381,18 € TTC**.

Pour mémoire, les travaux à réaliser comprenaient l'ensemble des prestations suivantes :

- Les terrassements généraux
- Les terrassements pour les réseaux et ouvrages divers
- Les réseaux d'assainissements EU/EV/E.P
- Le réseau d'alimentation potable et arrosage
- Le réseau téléphone
- Les courants fort et faible
- Les voiries, parkings et aires piétonnes
- Les ouvrages divers, soutènements et clôtures
- Les espaces verts

Lors de l'exécution du marché, des adaptations au projet initial ont dû être prises en compte à savoir des travaux supplémentaires concernant :
- la voirie et le parking à l'arrière de l'école,
- et la pose d'un réseau d'eau potable et d'eaux usées supplémentaires.

Les travaux supplémentaires à effectuer sont :

- <u>pour la modification de la voirie et du parking à l'arrière de l'école :</u>
 - terrassements supplémentaires concernant les fouilles des réseaux sous voirie soit **650 € HT** ;
 - pose de fourreaux supplémentaires pour les courants fort et faible, soit **970 € HT** ;
 - modifications de la voirie et parking comprenant les remblais d'apport en 0/80, 0,31 /5, le réglage et le compactage, ainsi que les surfaces et linéaires supplémentaires qui concernent les enrobés, bétons de voiries et les bordures, soit **2 400 € HT** ;

…/…

Mairie des Avirons

- modifications concernant le poste ouvrage divers, c'est-à-dire l'augmentation des murs en maçonnerie moellons au droit de la voirie, soit **3 510 € HT** ;

- pour la pose d'un réseau d'eau potable et d'un réseau d'eaux usées supplémentaires dans l'emprise des travaux :

- fouilles pour le réseau d'eaux usées de 235 m3 soit **2 350 € HT**
- fourniture et pose de conduites en PVC 200 de 142 ml soit **4 260 € HT**
- fourniture et pose de conduites en PVC 160 de 20 ml soit **500 € HT**
- fourniture et pose de 8 regards de diamètre 1000 soit **6 400 € HT**
- fourniture et pose de 8 tampons fonte classe 400 soit **4 800 € HT**
- fourniture et pose de 6 regards de branchement soit **3 600 € HT**
- plus value pour les essais de contrôle du réseau EU soit **800 € HT**
- fouilles pour le réseau d'eau potable de 179 m3 soit **1 790 € HT**
- fourniture et pose de conduites en fonte DN 100 de 122 ml soit **6 100 € HT**
- fourniture et pose de conduites en fonte DN 150 de 68 ml soit **5 780 € HT**
- fourniture et pose de conduites en PEHD 40 de 80 ml soit **1 920 € HT**
- fourniture et pose d'un coffret compteur PVC encastré dans un mur moellon soit **400 € HT**
- fourniture et pose des vannes sous bouches à clef, 3 pour du DN100, 1 pour du DN40 et 1 pour du DN150 soit **1 700 € HT**
- plus value pour les essais de contrôle du réseau d'eau potable soit **400 € HT**

Globalement, ces travaux supplémentaires s'élèvent à **48 330,00 € HT** soit **52 438,05 € TTC.**

Le montant du marché passe de **961 381,18 € TTC** à **1 013 819,23 € TTC** soit une augmentation de **5,45%.**

Pour prendre en compte les modifications susvisées du marché, l'entreprise sollicite un délai supplémentaire de **3 semaines**.

La commission d'appel d'offres, appelée à se prononcer le 21 juin 2007, a émis un avis favorable à la passation de l'avenant.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver **l'avenant n°1** au marché de l'entreprise **SGBTP**

- le cas échéant, autoriser le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• approuve **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **SGBTP**

• autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

…/…

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 12 / Contrat Social Local
- Approbation des plans de financement

Le conseil est appelé à se prononcer sur les plans de financement correspondant au recrutement de :
- Deux agents administratifs qualifiés
- Un poste de directrice de CCAS.

➢ **2 postes en qualité d'Agent Administratif Qualifié**

Le premier agent a été mis à disposition par le Département de la Réunion en 1998 dans le cadre d'un contrat emploi jeune.
Son contrat est arrivé à échéance le 31 octobre 2006. Il est recruté en tant qu'agent administratif qualifié depuis le 1er novembre 2006.

S'agissant du deuxième agent, mis à disposition par le Département de la Réunion depuis le 15 juin 1999, son contrat est arrivé à échéance le 14 juin 2007. Il est recruté en tant qu'agent administratif qualifié depuis le 15 juin 2007.

Afin de renforcer l'équipe du CCAS, la Commune a souhaité pérenniser ces emplois.

➢ **1 poste de Directrice du CCAS**

Une directrice a été recrutée depuis le 1er novembre 2006.

Plans de financement

Financement des postes d'Agent Administratif Qualifié

- Premier recrutement : du 1er novembre 2006 au 31 décembre 2007
- Second recrutement : du 15 juin 2007 au 31 juillet 2008

Financement Mairie	**4 177,91 €**
Subvention CG acquise au titre de la pérennisation des emplois jeunes	**43 200,00 €**
Subvention demandée Contrat Social Local	**22 253,80 €**

Mairie des Avirons

…/…

Financement du poste de Directrice du CCAS

Du 1er novembre 2006 au 31 décembre 2007

Financement Mairie (6%)	**3 650,23 €**
Subvention demandée (94%) Contrat Social Local	**57 186,91 €**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les plans de financement correspondants pour permettre la prise des arrêtés de subventions.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les plans de financement relatifs à la création des **2 postes d'agent administratif qualifié** et du **poste de directrice du CCAS,** tels que proposés

- autorise le Maire à solliciter de l'instance concernée les arrêtés de subvention correspondants dans les meilleurs délais.

& &
&

AFFAIRE N° 13 / Autorisation d'urbanisme
- Maire concerné

Le Maire informe le conseil qu'il va, à titre personnel, entamer des démarches nécessaires pour la réalisation d'une dépendance sur sa parcelle cadastrée AO 567.

Pour ce faire, il demande au conseil de désigner un élu qui se chargera de prendre toutes les décisions et actes relatifs à cette affaire.

Le Maire se retire alors de la salle pour permettre au conseil de délibérer et demande à son 1er adjoint, Monsieur René MONDON, de présider la séance.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MONDON, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le désigne pour prendre toutes les décisions et actes relatifs au projet de construction du Maire sur la parcelle AO 567.

…/…

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 14 / Information du conseil municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics – MAPA :

- Création d'une médiathèque :

Retenu : **groupement Arche Conception Architecture - Austral Fluides Ingénierie - GECP** pour un montant de **84 385,88 € TTC**

- Opération de réhabilitation et extension du gymnase du centre ville :

Retenu : **groupement Jean PIHOUEE – SOCETEM - SARL 30 dB** pour un montant de **74 458,13 € TTC**

- Acquisition de véhicules municipaux :

- lot n°1 : acquisition de 03 véhicules légers
Retenu : **FOUCQUE - 42 159 € TTC**,

- lot n°2 : acquisition d'un fourgon
Retenu : **FOUCQUE - 19 620 € TTC**,

- lot n°3 : acquisition d'une fourgonnette
Retenu : **RENAULT SUD AUTOMOBILES - 19 200 € TTC**

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente désignées ci-après :

Réf. Cadast.	Surface	P.O.S.	Situation	Propriétaire
AS 972 - 1031	695 m²	UC	16 Chemin des Ananas	REFIM
AM 1387	611 m²	UC	Le Ruisseau	RD INVEST
AD 1187	234 m²	UD	9 Chemin des Troënes	LAMOLY Mylène
AS 938	5881m²	UC	Av. G. de Gaulle N° 13 – Appt. T1	LUCAS Laurent

Mairie des Avirons

AS 938	5881 m²	UC	Av. G. de Gaulle N° 2 – Appt. T2	GAFFE Robert
AR 287	1815 m²	UC	N° 15 C.D. 11	ZETTOR Théodora Eva
AR 09	558 m²	UC	Chemin de Ligne	GENCE Marguerite et cts.
AR 21	226 m²	UC	8 Sentier Mara	GENCE Marguerite et cts.
AI 518	500 m²	2 NAU	21 Chemin Boyer	BEGUE Nicole Maryse
AS 481-483-898	1163 m²	UA	65 Av. G. de Gaulle Avirons Centre 2 Rue de l'Eglise	SOCOA
AI 521	792 m²	2 NAU	1 Rte Hubert Delisle	BEGUE Christine
AM 1146	404 m²	UC	Lot n° 4 « Anonine Bègue » - Ruisseau	FOURE Benoît Claude
AM 1458 AM 1460 AM 1456	355 m²	UA	44 Av. G. de Gaulle 46 Av. G. de Gaulle Av. G. de Gaulle	HOARAU Arlette Marie
AD 599	770 m²	UD	11 Chemin des Acacias	LEPERLIER Guy Joseph
AN 1015	502 m²	UC	67 Rue de l'Eglise	THOMAS M. Corine
AS 707	3796 m²	1 NAUc	Rés. Les Marguerites T2 (51 m²)	FORT David – FORT Ingrid
AN 361 p	728 m²	UD	6 Bis Ch. Théo Rivière	FERRERE Jacqueline – RIVIERE Marie Josée
AN 609	1178 m²	UC	13 Rue Roger Mondon	RENOUARDIERE Joël Yves
AS 885-886	680 m²	UA	63 Av. G. de Gaulle	SCI du Square

Mairie des Avirons

AM 1147	400 m²	UC	7 Impasse des Avocats	GULLY Stéphane – MICHEL Robert
AS 1212	629 m²	UA	Rue de la Cheminée	MONDON Nathalie
AS 914	1008 m²	UC	33 Chemin des Ananas	ASSING Georges
AS 1023	917 m²	UD	10 Ter Chemin Maurer	HOAREAU Camille/HOAREAU
AM 1320	686 m²	2 NAUa	Chemin Lacroix	AÏT-BOUNOUR Smaïl

& &
&

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées, lecture est donnée du présent procès-verbal que tous les membres ont signé et le Maire a levé la séance.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons